



Séance du CHSCT Grand Sud du 17 novembre 2020
Déclaration de l'intersyndicale CFDT-SUD-CGT du CMN

Madame la Présidente,

Cette **séance CHSCT Grand-Sud du 17 novembre 2020** a été programmée le 24 juillet dernier.

Présentée, dans la convocation, comme une réunion ordinaire du comité, elle coïncide, dans le calendrier habituel, avec notre troisième rendez-vous annuel qui permet d'examiner normalement le dernier tiers du large périmètre de ce CHSCT Grand-Sud.

A part un seul point inscrit pour avis dans son ordre du jour, la validation de 6 procès-verbaux, plus quelques signalements d'accident de travail, quelques extraits de registres d'observation, deux rapports rédigés par l'ISST et un tableau de suivi, **l'essentiel du dossier** volumineux correspondant à ce CHSCT Grand-Sud va être, **une fois de plus depuis la reprise d'activité au mois de mai, consacré au contexte sanitaire** avec donc ici un bilan de la réouverture post-1^{er} confinement des sites cet été.

Pas un mot sur les travaux et projets d'aménagement en cours ou à venir !

Pas un mot surtout sur les DUERP !

Que deviennent-ils, alors que nombre de risques professionnels ne disparaissent pas, voire que d'autres surgissent ou s'accroissent au regard des nouvelles organisations du travail mais également du fait d'un contexte extérieur (risques attentats, situations météorologiques exceptionnelles) ?

Lu sur le site du gouvernement : *« Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum. La France affronte une deuxième vague épidémique extrêmement forte qui impose de respecter strictement le confinement mis en place »*

Depuis ce 28 octobre, tout le monde travaille et retravaille encore les organisations et les conditions de travail dans nos monuments, dans nos sites, au siège !

Alors que nous sommes plongés dans de nouvelles dispositions, que notre vie professionnelle est toute chamboulée, vous nous proposez d'échanger sur le bilan de cet été. Quel décalage !

Vous voulez vraiment qu'on parle de bilan ?

Vous voulez vraiment qu'on parle de ce qui s'est passé dans les monuments entre la reprise d'activité de mai et ce nouveau confinement de novembre ?

On va vous le dire : accroissement des arrêts maladie, assouplissement des règles d'accueil des visiteurs avec l'augmentation des jauges ici, la modification des conditions d'accueil là, la multiplication d'événements culturels où les gestes barrières n'étaient pas toujours suffisamment respectés, alors même que cette deuxième vague de l'épidémie était prévisible...ne manquait que la date.

Relâchement des règles de sécurité sanitaire donc. Sans consultation ni même information des représentants du personnel sur le moment, alors que nous avons été amené à nous prononcer sur les PRA. Nous regrettons ce manque de considération.

En ferez-vous de même à la prochaine réouverture de nos monuments et sites au public, pourquoi pas dès les fêtes de fin d'année, alors que nous sortons de 2,5 jours d'échanges longs en comité technique, avec parfois jusqu'à 82 participants, pour examiner près d'une centaine de SOC (Schéma d'Organisation en confinement)?

Nous espérons que cette fois, la direction du CMN consultera les secrétaires des CHSCT et les organisations syndicales nationales avant de changer les règles du jeu.

On va maintenant vous parler, nous, d'un autre bilan, celui des réunions ordinaires du comité.

Aucune au titre de l'année 2020.

La réunion du 14 janvier n'était que la reconduction de la séance du 10 décembre 2019.
Les réunions des 6 et 10 juin étaient des réunions extraordinaires consacrées aux PRA.
La réunion du 13 octobre était une réunion extraordinaire consacrée aux PRA des sites de la vallée de la Vézère.

La réunion du 16 octobre était encore, là aussi, une réunion extraordinaire consacrée à la tempête Alex et à ses conséquences sur les monuments et les personnels de la circonscription des Alpes-Maritimes. Cette réunion provoquée par les OS était absolument nécessaire, et les informations ainsi que les échanges marquants durant celle-ci nous ont confortés dans notre mission d'assurer un suivi régulier de cette situation particulière.

Et pour la réunion d'aujourd'hui ? Au vu de **son ordre du jour**, lequel par ailleurs, une fois de plus, a été **élaboré et diffusé sans concertation préalable avec le secrétaire de comité**, comme cela est prévu pourtant à l'article 6 du règlement intérieur, nous considérons qu'il s'agit aussi d'une réunion extraordinaire.

Comme il nous faudra vivre encore quelques temps avec la Covid -19, 2021 ne pourra en aucune façon être un copié-collé de l'année 2020 concernant le calendrier des réunions du CHSCT Grand-Sud.

Le règlement intérieur prévoit 3 réunions ordinaires par an et c'est à l'occasion de ces réunions que sont notamment examinés les DUERP. Les séances ne pourront plus se limiter à la seule discussion autour du risque sanitaire et de la présentation des schémas d'organisation et des bilans successifs qui en découleront.

Aucun DUERP mis à jour ne devra par conséquent manquer à l'appel en 2021, et des DUERP qui auront intégré bien entendu les nouveaux risques (sanitaires, attentats, météorologiques), et les nouvelles pratiques de travail (le télétravail).

Par ailleurs, **l'envoi de dossier ou de complément, hors délais réglementaire, ne sera plus pris en compte par les représentants du personnel.** L'année 2020 a été particulièrement pénible de ce point de vue, avec des documents reçus parfois jusqu'à la veille des réunions.

Le contexte actuel est très compliqué et il détermine forcément les priorités d'action, nous pouvons le comprendre, mais il ne doit pas y avoir que la Covid-19 comme sujet de discussion important au sein de cette instance.

Le 17 novembre 2020